

Bell Canada

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, un certain nombre de députés sont contre l'adoption de ce bill. Le gouvernement demande au Parlement canadien de diminuer la rentabilité des actions en augmentant leur nombre. Cette compagnie œuvre principalement dans le domaine des services publics. Elle a en fait un monopole. Elle devrait donc tenir compte des besoins de ses abonnés et de la population canadienne en général, tout en protégeant les actionnaires qui possèdent des intérêts dans la compagnie.

Bell Canada agit à sa guise. La situation va peut-être changer un peu maintenant. Depuis bon nombre d'années, la Commission canadienne des transports était le seul organisme de réglementation autre que le Parlement à avoir son mot à dire dans les décisions de la compagnie. Depuis quelque temps le CRTC, possède un certain poids. Elle pose un certain nombre de questions au nom des abonnés, qui n'avaient jamais été posées jusque-là.

Il est intéressant de lire différents articles qui font ressortir les deux aspects du problème. Le CRTC a tenu une audience en mars dernier dans le Nord canadien, ainsi que le souligne le *Citizen*. Bell Canada, a-t-on pu lire, demandait alors une hausse générale de tarifs, la quatrième en quatre ans. Elle en demande une chaque année. Cette hausse aurait ajouté 172 millions de dollars à ses recettes annuelles. L'an dernier, Bell Canada a récolté 1 milliard 900 millions de dollars. L'article signale que l'association des Inuit du Nouveau-Québec attend en vain depuis deux ans que la compagnie décide d'installer le central téléphonique de Taqramiut Napingat qui assurerait le service aux habitants de cette région.

Le CRTC a songé un peu à la population. Il n'accepte plus que les usagers paient 20c. pour utiliser les boîtes téléphoniques. Il a accordé à la compagnie Bell Canada jusqu'à six mois pour rétablir le prépaiement à 10c. Les employés sont aussi mécontents que les usagers. Le gouvernement actuel accorde à cette compagnie une aide considérable pour réaliser son programme de satellite.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il ne pourrait poursuivre que s'il obtenait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi ce débat à travers les pages du *hansard*. Je le trouve intéressant. La présentation que le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) a faite du bill avant le débat à la Chambre m'a bien intéressé. Il a proposé la motion de deuxième lecture et de renvoi au comité permanent des transports et des communications. A son instar, j'aimerais parler des actionnaires.

J'ai déjà possédé des actions de Bell Canada. J'ai été assez bien traité par la société pendant que j'étais actionnaire. Le marché en général s'est senti des politiques du gouvernement actuel. La valeur de ces actions a très légèrement baissé. Au mois de novembre 1976, j'ai vendu toutes mes actions à cause de mes fonctions de député. J'ai décidé d'investir dans les possibilités du Canada et j'ai acheté des obligations d'épargne du Canada. Je tenais à le dire pour la bonne raison que le député de Scarborough-Est a dit quelque chose d'analogue. Le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) est intervenu, lui aussi.

Il y a eu une suite d'événements qui ne manquaient pas d'intérêt. Le débat a commencé le 27 mai 1977 lorsque le député de Scarborough-Est a décrit les dispositions générales du bill. Il s'est assez bien tiré d'affaires. Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) est intervenu le 27 pour défendre son point de vue. Le débat s'est poursuivi. Il semble n'avoir pas de fin.

Fait remarquable, les députés de Nickel Belt (M. Rodriguez), de Broadview (M. Gilbert) et de Timiskaming (M. Peters) ont jugé bon de faire un discours au cours de ce débat. Je crois qu'ils ont parlé de motion principale. Le 2 juin, le député de Timiskaming a fait un discours demandant le renvoi du bill à six mois. C'est le deuxième discours qu'il vient tout juste de finir quand Son Honneur lui a rappelé que son temps était écoulé. Il y a eu à la Chambre toute une série de discours néo-démocrates attaquant la compagnie Bell. Pour ma part, le NPD peut attaquer qui bon lui semble car je ne suis pas le défenseur de la compagnie Bell.

Il reste que ce bill est de nature très technique. Il porte sur l'accroissement du capital social de la compagnie. Il comprend également certaines modifications aux dispositions financières de sa charte. Ces modifications n'influeraient nullement sur la réglementation de la compagnie. Sauf erreur, elle continuera à être réglementée de la même façon que la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique. Ce bill lui accorderait des pouvoirs analogues à ceux qui ont été donnés à la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, il y a environ deux ans.

La compagnie prétend devoir améliorer sa flexibilité financière et ses pouvoirs pour émettre du capital social sans l'approbation du CRTC. C'est quelque chose qui tracasse mes amis à ma gauche car ils s'inquiètent de toute initiative de libéralisation. Si vous soulevez une pierre quelque part et découvrez un membre du Nouveau parti démocratique, vous constaterez qu'il serre sur son cœur une liasse de décrets du conseil. Ces gens-là adorent les décrets du conseil; pour eux, les règlements sont une chose merveilleuse. Leur tendance philosophique va dans le sens des règlements sur toutes choses. Toutefois, nous pouvons tous nous repentir et le Bon Dieu est bien prêt à nous pardonner presque tout, même à pardonner de temps à autre aux députés néo-démocrates. Ils ont le droit de penser ce qu'ils veulent. Les règlements qui sont un prolongement des tentacules du gouvernement dans les affaires font partie de leurs principes. Nous respectons leurs droits à leurs principes mais, de temps en temps, il nous est bien permis d'être en désaccord avec eux. Ils ont droit à leurs idées et nous avons le droit d'en juger. Je sais qu'ils ne nous refuseraient pas ce privilège.

Si je comprends bien ces dispositions hautement techniques, on cherche à ajouter à la loi régissant Bell Canada certains articles qui s'appliquent à d'autres sociétés canadiennes. Comme je le vois, l'objectif du projet de loi est de permettre à la société, avec l'approbation du ministère de la Consommation et des Corporations (M. Abbott), de modifier ses objectifs, ses pouvoirs et son capital-action, et l'on propose—j'ignore si c'est une bonne proposition, j'ignore aussi comment nous pourrions le savoir à la deuxième lecture—d'annuler ces pouvoirs par résolution de l'une ou l'autre des Chambres du Parlement. Soit dit en passant, je pense que la chose est prévue